Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OISE THD
Le Syndicat Mixte

Région Hauts-de-France

LA FIBRE OPTIQUE DANS L'OISE

Groupement d'entreprises mandaté par le SMOTHD

axione

SOBECA

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

SOMMAIRE

- 1 – La Fibre Optique .....p. 3
- 2 – Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.....p. 5
- 3 – L ' ARCEP.....p. 6
- 4 – Raccordement d'un immeuble.....p. 7
- 5 – Zones de déploiement.....p.11
- 6 – Votre participation.....p.17
- Contacts.....p.18

1 - La Fibre Optique

Une fibre optique n'est qu'un fil de verre très fin qui permet de transmettre la lumière d'un point A vers un point B (et de B vers A également). La fibre est protégée par une gaine plastique, un peu comme les fils électriques. Elle a le double avantage d'être souple et solide.

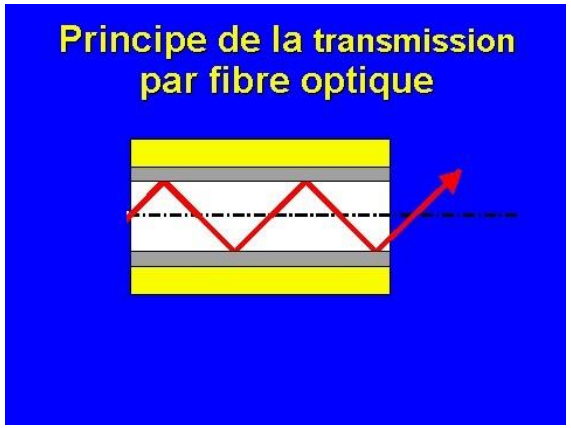

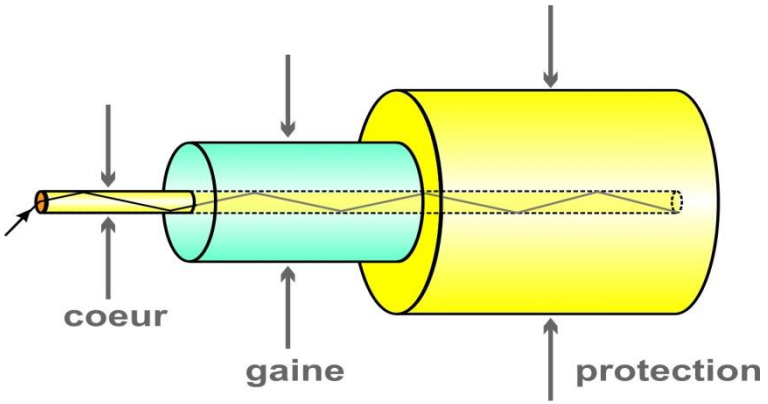

Elle permet de transmettre un signal lumineux sur plusieurs milliers de kilomètres. Il s'agit donc d'un moyen de communication. Si l'on prends soin de dire que la lumière transmise est en fait une information comme par exemple une donnée informatique, une fibre optique peut alors être qualifiée de support de communication ultra rapide de données informatiques.

Elle offre des débits très élevés, 100 Mbps et plus, soit 200 fois plus performant que l'ADSL 512kbps.

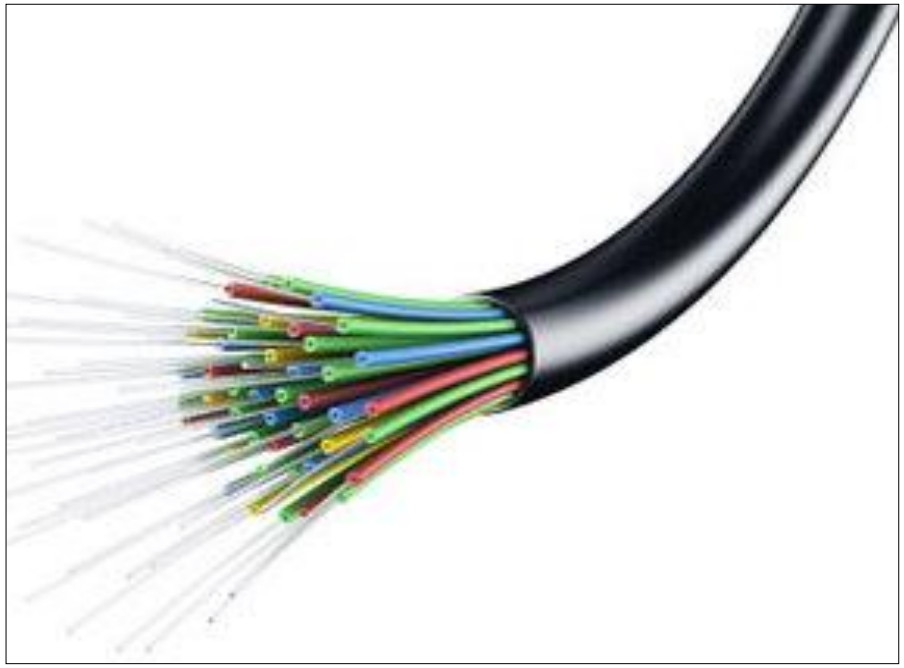

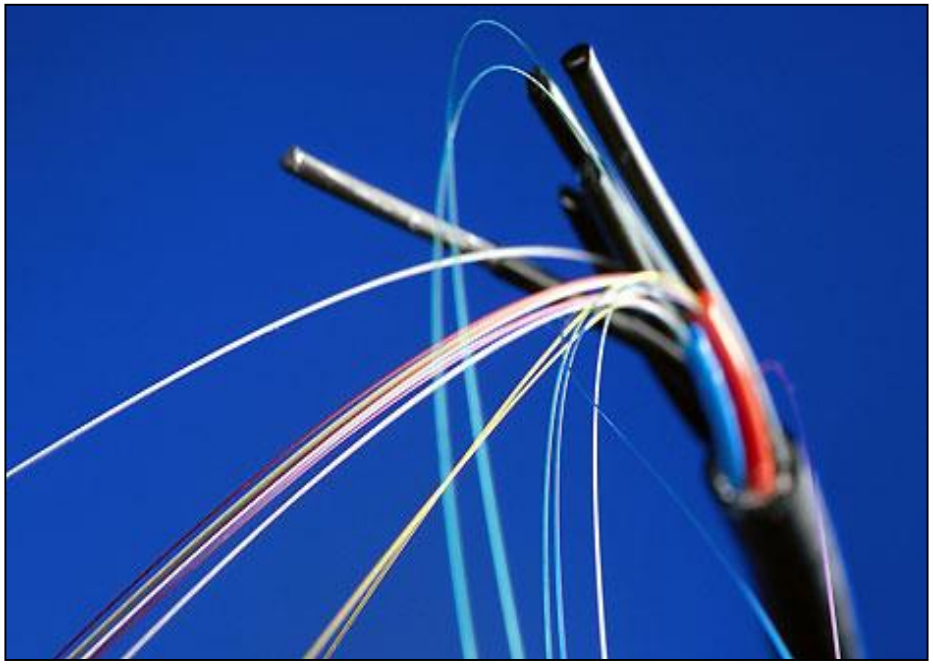

La fibre garantit un débit identique à tous les abonnés, quel que soit son lieu géographique.

2 - Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

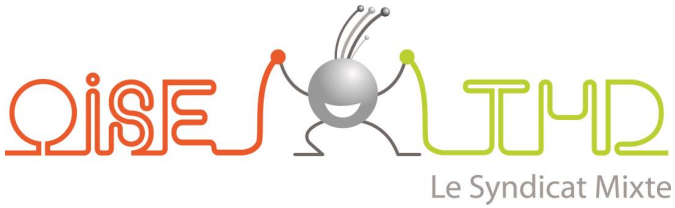

- Créé le 6 juin 2013, le syndicat mixte Oise très haut débit, SMOTHD, a pour objectif la construction du réseau de fibre optique de l'Oise et l'accompagnement des collectivités publiques dans leurs projets d'information géographique et de e-administration.
- En Octobre 2014, plus de 520 communes ont adhéré.
- La procédure de passation du marché de travaux est terminée et le Groupement d'Entreprises (AXIONE – SOBECA - BOUYGUES Énergies et Services) est retenu pour le déploiement de la fibre optique du NRO (Nœud de raccordement Optique) au PBO (Point de Branchement Optique).
- Une Délégation de Service Public, OISE NUMERIQUE, assurera l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau (du PBO au PTO).

3 – L'ARCEP

L'**Autorité de régulation des communications électroniques et des postes** (**ARCEP**) est une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et les postes en France. Entrée en fonction le 5 janvier 1997 sous le nom d'**Autorité de régulation des télécommunications** (**ART**), elle voit ses compétences étendues au secteur postal le 21 mai 2005 avec l'entrée en vigueur de la loi de régulation des activités postales. Elle prend alors son nom actuel.

L'ARCEP est notamment chargée d'accompagner l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications, et de réguler les marchés correspondants. Dans ce secteur d'activité, le rôle essentiel de l'Autorité est de veiller à l'exercice d'une concurrence effective et loyale au bénéfice des consommateurs sur le marché des communications électroniques.

L'ARCEP impose un délai de 3 mois à compter de la fin des travaux, afin que chaque Fournisseur d'Accès Internet (FAI) puisse se positionner sur les offres commerciales.

4 - Raccordement d'un Immeuble

- Dans les immeubles, un seul réseau en fibre optique sera déployé.
- Le Groupement d'Entreprises, en charge du déploiement du réseau dans l'immeuble, appelé également « opérateur d'immeuble», respecte les conditions de déploiement visant à **garantir un accès «neutre » à l'ensemble des opérateurs** (Orange, SFR, Bouygues, Free...).
- A cet effet, le projet devra être présenté à l'Ordre du Jour de chaque Assemblée Générale.
- Chaque Copropriétaire peut faire la demande directement à son Gestionnaire de Copropriété sur simple courrier.
- A l'issue de la décision prise par les Copropriétaires, une convention immeuble pour les travaux de verticalité sera proposée aux Gestionnaires (Annexe 1 – p. 21)

Les immeubles non conventionnés ne pourront pas être raccordé au réseau de fibre optique !

L’installation du réseau en fibre optique dans un immeuble s’effectue en deux temps :

1er temps : la pose de la fibre dans la colonne montante, depuis le bas de l’immeuble jusqu’aux étages. Nous pouvons utiliser des gaines ou des goulottes contenant déjà des câbles, ou nécessiter la pose de nouvelles infrastructures, si celles existantes sont saturées.

A cet effet, un dossier technique est constitué pour chaque immeuble (annexe 2 – p.23).

Un état des lieux avant et après travaux sera effectué pour chaque intervention (p.29).

2ème temps : Le raccordement du logement depuis le boîtier d'étage situé sur le palier jusqu'à la prise terminale optique située à l'intérieur de chaque logement ou local à usage professionnel.

Il s'effectuera lorsque l'habitant souscrira à une offre de services.

Le réseau de la fibre optique est déployé avec une capacité de 25% supplémentaire afin de raccorder toute nouvelle implantation.

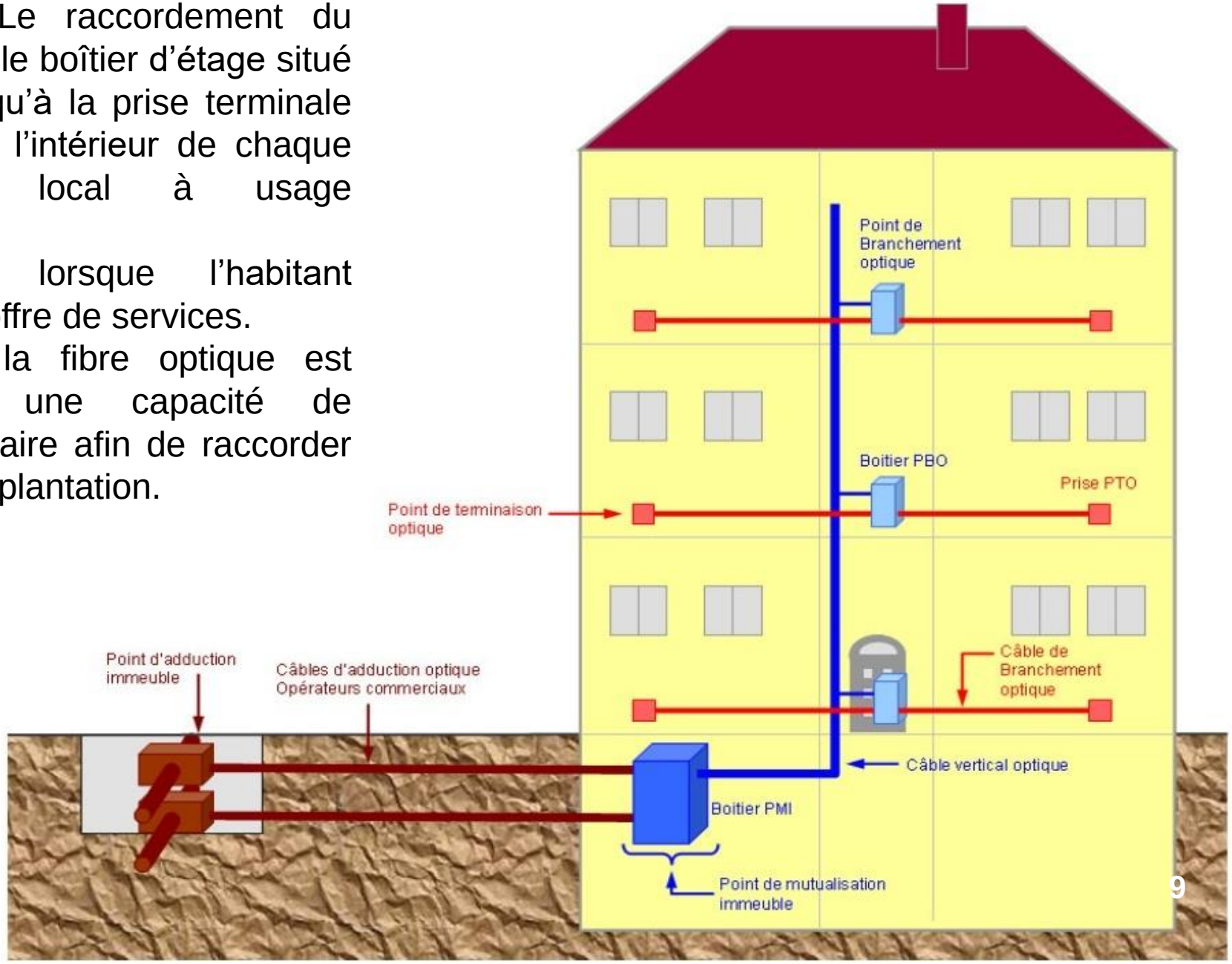

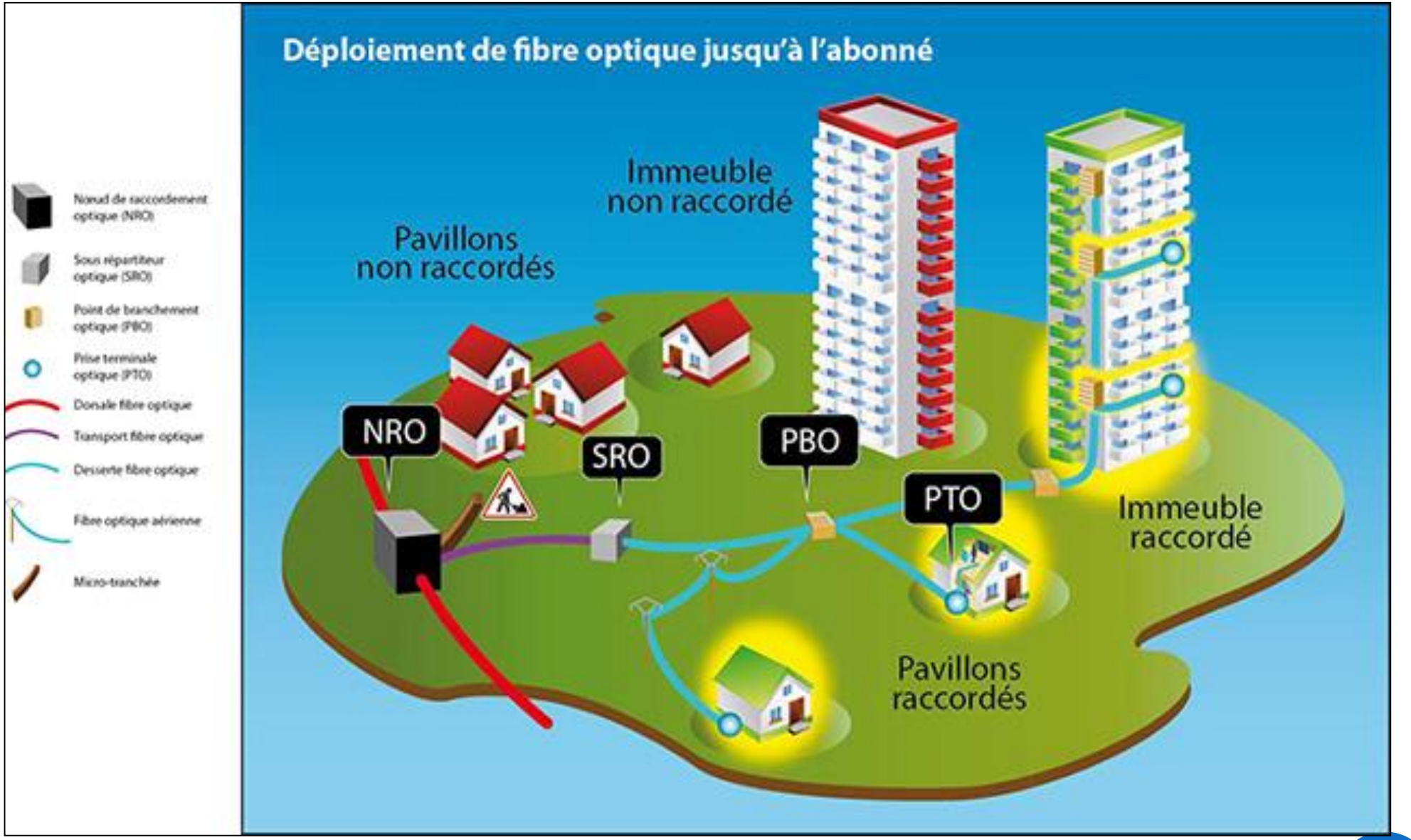
Déploiement de fibre optique jusqu'à l'abonné
Nœud de raccordement optique (NRO)
Sous répartiteur optique (SRO)
Point de branchement optique (PBO)
Prise terminale optique (PTO)
Dorsale fibre optique
Transport fibre optique
Desserte fibre optique
Fibre optique aérienne
Micro-tranchée
Immeuble non raccordé
Pavillons non raccordés
NRO
SRO
PBO
PTO
Immeuble raccordé
Pavillons raccordés

OISE THD

Le Syndicat Mixte

LE PROGRAMME « OISE THD » DE 2014 JUSQU'EN 2017

oise LE DÉPARTEMENT

axione

SOBECA

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

5 – Zones de déploiement

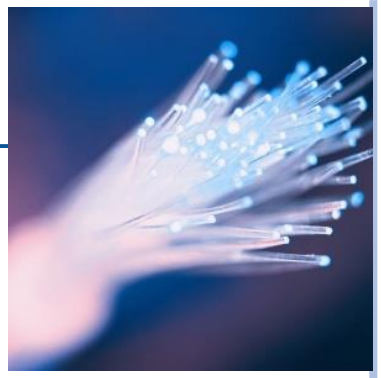

Les deux critères principaux retenus pour dessiner les phases du déploiement :

- Priorité aux communes les moins bien desservies en ADSL. C'est-à-dire, celles ne pouvant disposer d'un débit suffisant pour le triple play (Internet/TV/téléphonie fixe).

- La nécessité de raisonner en plaques de 5000 à 11000 prises pour intéresser les fournisseurs d'accès Internet.

Les 3 agglomérations de Beauvais, Creil et Compiègne seront déployées en fonds propres par SFR tandis que la commune de Chantilly sera déployée par Orange (zones hachurées sur les cartes).

A - Le Déploiement de la Fibre en 2014

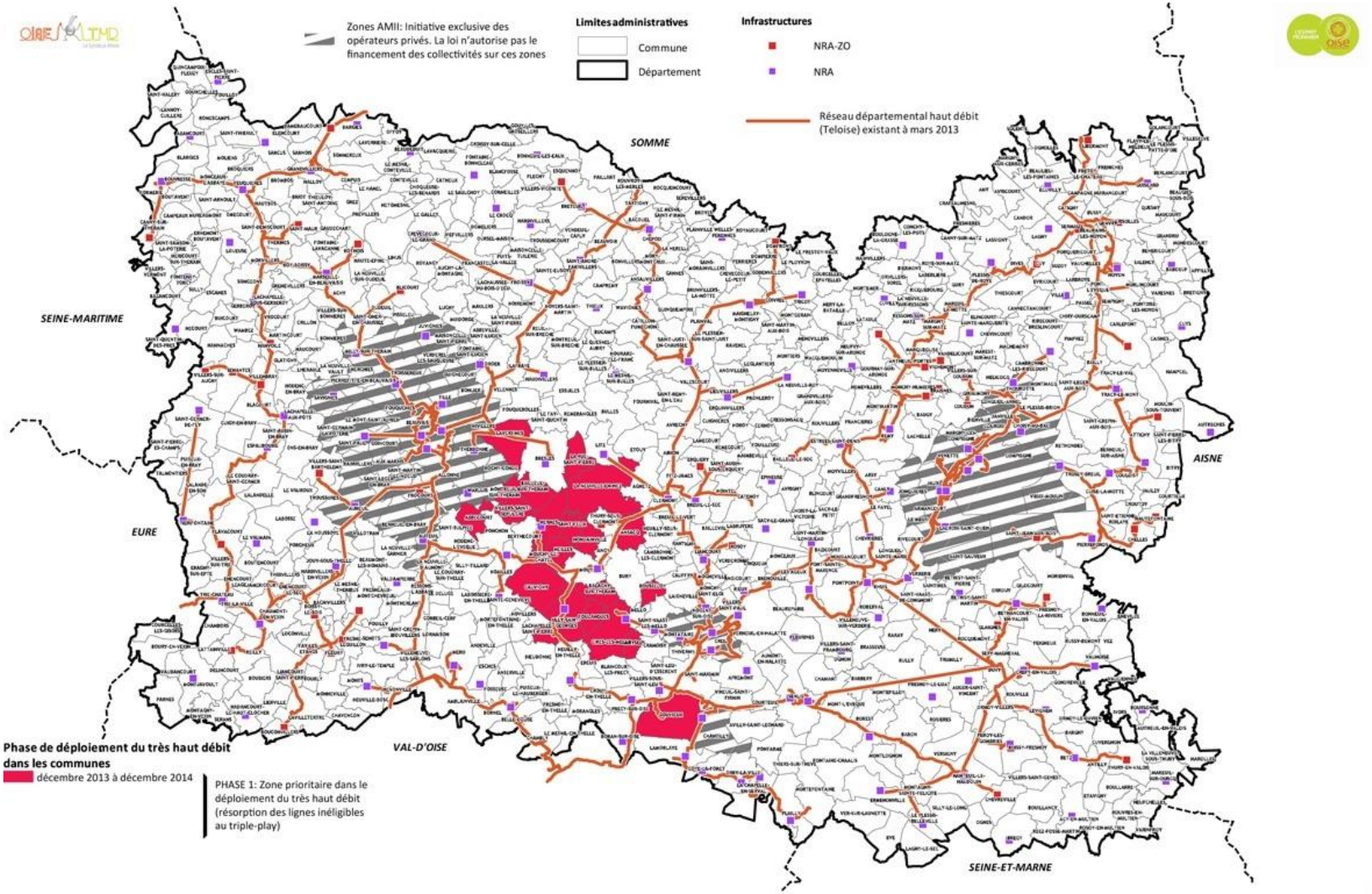

Abbecourt, Ansacq, Bailleul-sur-Thérain, Balagny-sur-Thérain, Cauvigny, Cires-les-Mello, Foulangues, Gouvieux, Heilles, Hermes, Hondainville, La Neuville-en-Hez, La Neuville-en-Hez, La Rue Saint-Pierre, Laversines, Maysel, Montreuil-sur-Thérain, Mouchy-le-Chatel, Rousseloy, Saint-Felix, Ully-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre

B - Le déploiement de la Fibre en 2015

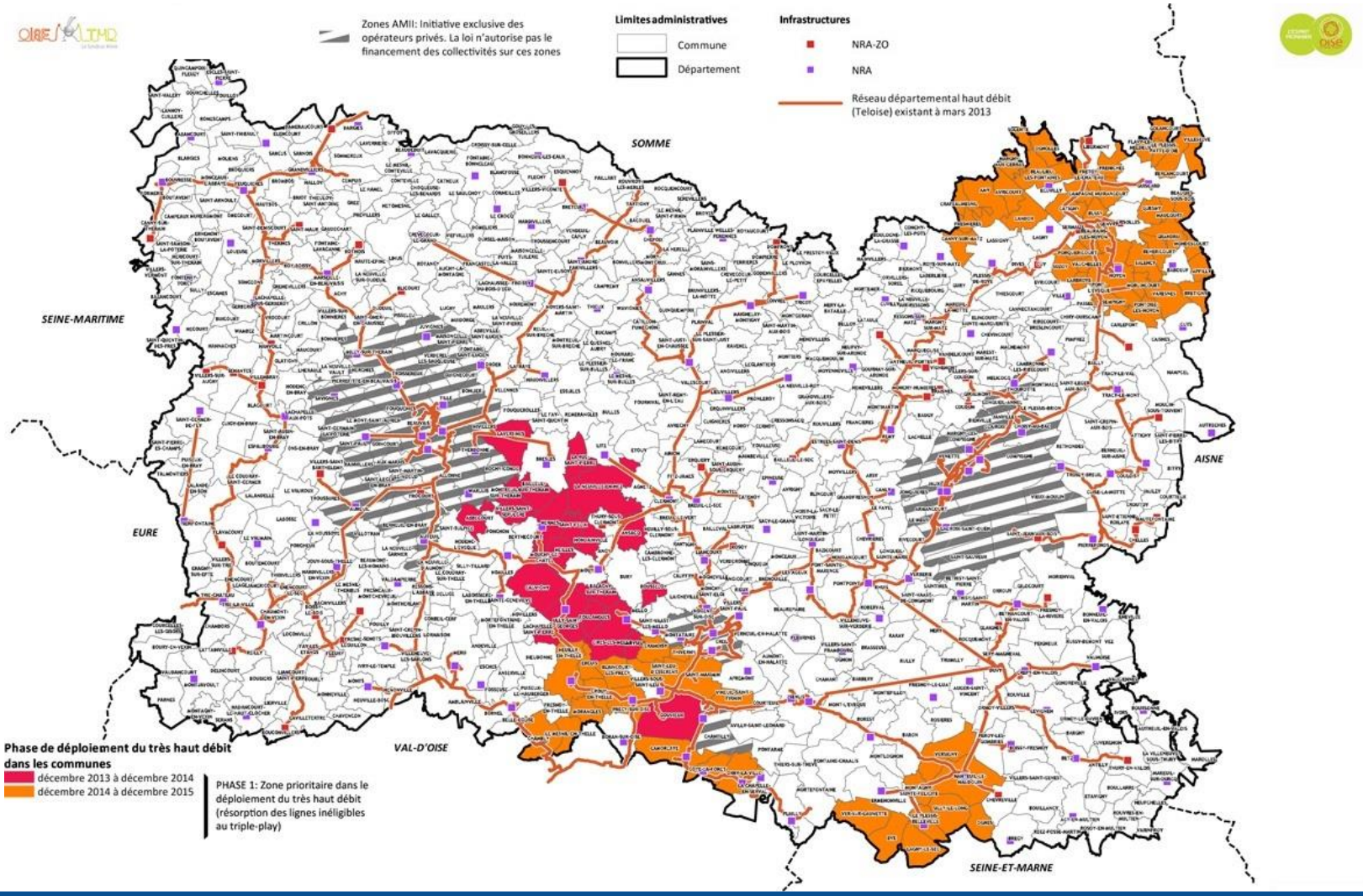

Amy, Appilly, Avricourt, Beaugies-sous-Bois, Beaulieu-les-Fontaines, Beaurains-les-Noyons, Béhéricourt, Berlancourt, Blaincourt-les-Précy, Brétigny, Bussy, Campagne, Candor, Canny-sur-Matz, Catigny, Chambly, Coye-la-Forêt, Cramoisy, Crapeaumesnil, Crouy-en-Thelle, Ercuis, Eve, Flavy-le-Meldeux, Freniches, Fresnières, Fretoy-le-Château, Genvry, Golancourt, Grandru, Lagny-le-Sec, Lamorlaye, Larbroye, Le Mesnil-en-Thelle, Le Plessis-Belleville, Le Plessis-Patte-d'Oie, Margny-aux-cerises, Maucourt, Mondescourt, Montagny-Sainte-Félicité, Morangles, Morlincourt, Muirancourt, Nantheuil-le-Haudouin, Neuilly-en-Thelle, Noyon, Ognes, Ognolles, Orry-la-Ville, Pont-l'Eveque, Pontoise-les-Noyon, Porquericourt, Précy-sur-Oise, Quesmy, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Salency, Sempigny, Silly-le-Long, Solente, Suzoy, Thiverny, Varesnes, Vauchelles, Versigny, Ver-sur-Launette, Villeselve, Vineuil-Saint-Firmin

C - Le déploiement de la Fibre en 2016

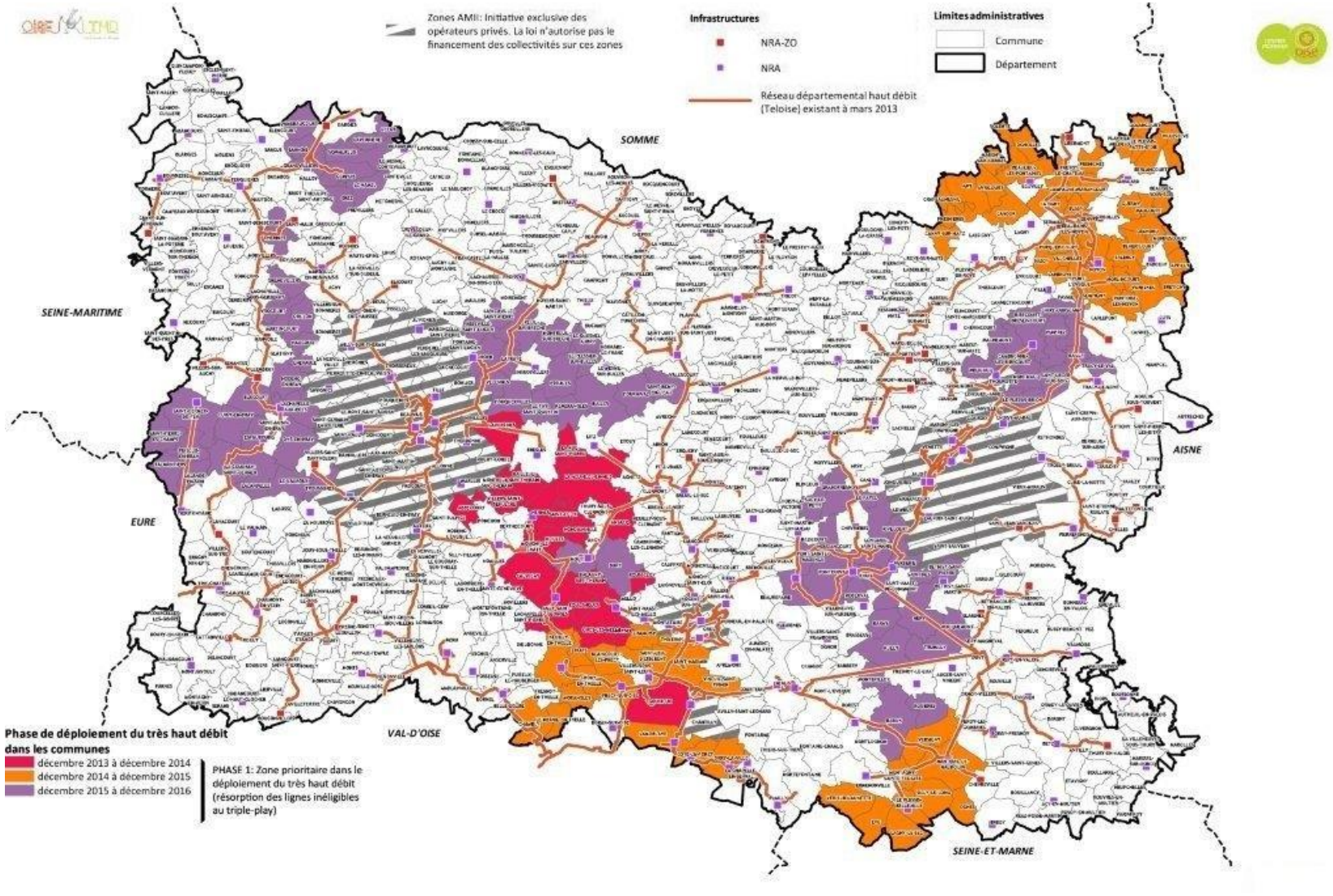

Abbeville-Saint-Lucien, Bailly, Baron, Bethisy-Saint-Pierre, Blacourt, Bulles, Bury, Cambronne-les-Ribecourt, Cempuis, Chiry-Ourscamp, Crillon, Cuigy-en-Bray, Dameraucourt, Espaubourg, Essuiles, Fouquerolles, Fournival, Grandfresnoy, Grandvilliers, Gremevillers, Grez, Haucourt, Hodenc-en-Bray, Houdancourt, La Neuville-Saint-Pierre, La Chapelle-aux-Pots, Lafraye, Lalande-en-Son, Lalandelle, Laverrière, Le Coudray-Saint-Germer, Le Fayel, Le Fay-Saint-Quentin, Le Hamel, Le Plessier-sur-Bulles, Le Plessis-Brion, Le Quesnel-Aubry, Le Vauroux, Lheraule, Longueil-Sainte-Marie, Machemont, Martincourt, Melicocq, Montepilloy, Montmacq, Montreuil-sur-Breche, Mouy, Nery, Offoy, Ons-en-Bray, Oroer, Pimprez, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Puiseux-en-Bray, Raray, Remerangles, Reuil-sur-Breche, Rhuis, Ribecourt-Dreslincourt, Rivecourt, Roberval, Rocquemont, Rosieres, Rully, Sacy-le-Petit, Saint-Germer-de-Fly, Saintines, Saint-Leger-aux-Bois, Saint-Pierre-es-Champs, Saint-Rémy-en-l'Eau, Sarnois, Sommereux, Talmontiers, Thérines, Tracy-le-Val, Troussures, Trumilly, Velennes, Verberie, Vrocourt

D - Le déploiement de la Fibre en 2017

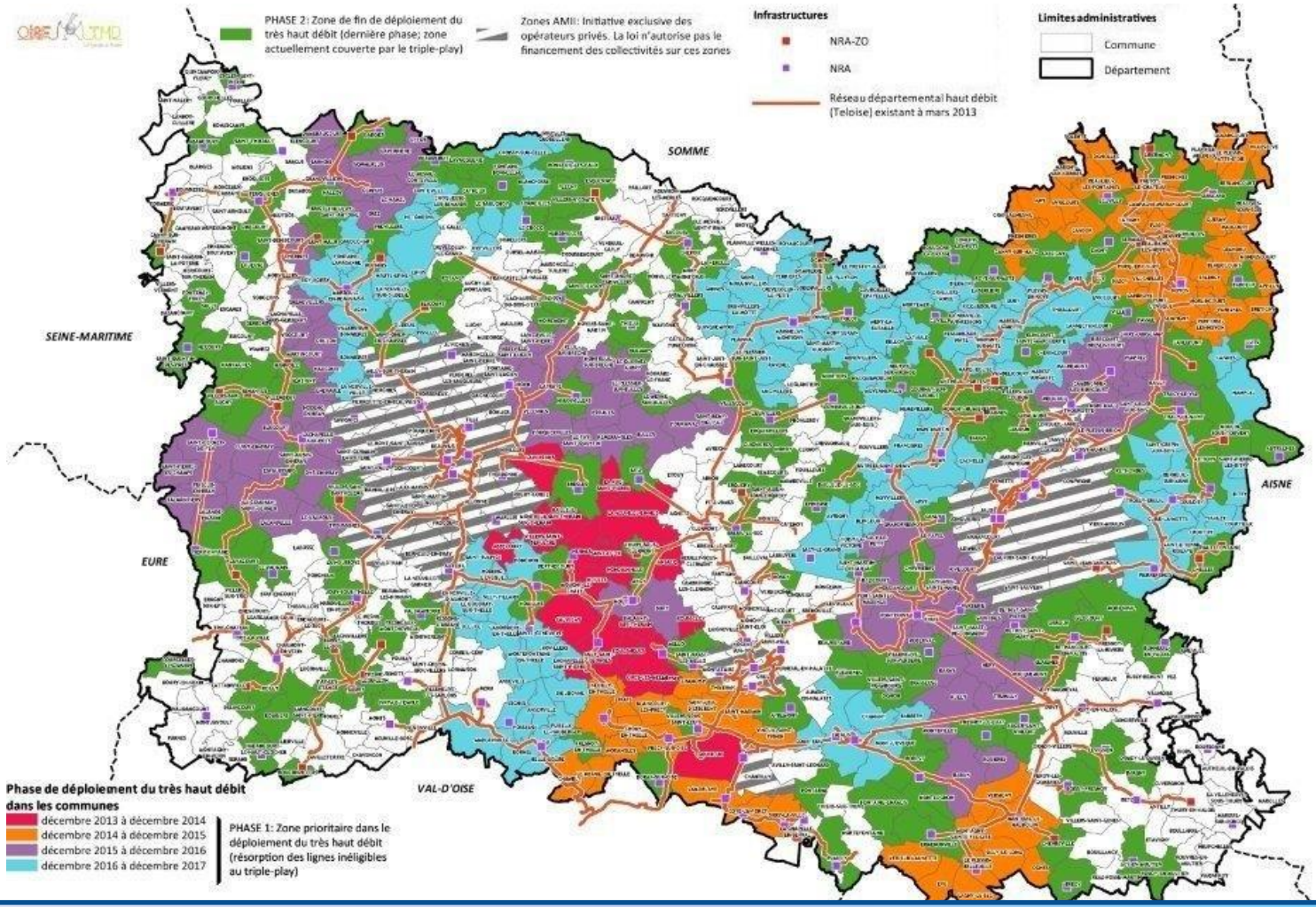

Achy, Amblainville, Andeville, Angivillers, Anserville, Arsy, Avrigny, Barbery, Belle-Eglise, Belloy, Berneuil-sur-Aisne, Biermont, Bitry, Blancfosse, Blincourt, Bonnières, Bornel, Brunvillers-la-Motte, Caisnes, Cannectancourt, Chamant, Chevincourt, Choisy-la-Victoire, Choqueuse-les-Benards, Coivrel, Conteville, Couloisy, Courcelles-Epayelles, Courteuil, Courtieux, Crevecoeur-le-Petit, Croissy-sur-Celle, Croutoy, Cuise-la-Motte, Dieudonne, Dives, Domeliers, Dompierre, Esches, Estrees-les-Denis, Evricourt, Ferrières, Fontaine-Lavaganne, Fosseuse, Francières, Gannes, Gaudechart, Godenvillers, Gouy-les-Grosseillers, Gury, Hainvillers, Haute-Epine, Hemevillers, Hetomesnil, Hodenc-l'Eveque, Jaulzy, La Neuville-d'Aumont, La Neuville-sur-Oudeuil, La Neuville-sur-Ressons, La Neuville-Vault, Laboissière-en-Thelle, Lachapelle-Saint-Pierre, Lachelle, Lataule, Le Coudray-sur-Thelle, Le Déluge, Le Frestoy-Vaux, Le Gallet, Le Ployron, Le Saulchoy, Lihus, Maignelay-Montigny, Marest-sur-Matz, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, Marqueglise, Marseille-en-Beauvaisis, Menevillers, Mery-la-Bataille, Montgérain, Mont-l'Eveque, Montmartin, Mortefontaine-en-Thelle, Mortemer, Moyenneville, Moyvillers, Nampcel, Novillers-les-Cailloux, Orvillers-Sorel, Ondeuil, Pierrefonds, Pisseleu-aux-Bois, Plainval, Plessis-de-Roye, Ponchon, Puiseux-le-Hauberger, Quinquempoix, Ravenel, Remy, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Royaucourt, Roy-Boissy, Sacy-le-Grand, Sains-Morainvillers, Saint-Crepy-aux-Bois, Sainte-Geneviève, Saint-Etienne-Roilaye, Saint-Martin-aux-Bois, Saint-Pierre-les-Bitry, Saint-Sulpice, Senlis, Silly-Tillard, Thiescourt, Trosly-Breuil, Vandelicourt, Viefvillers, Villers-sur-Bonnières, Villers-sur-Coudun, Wacquemoulin.

6 – Votre participation

Pour chaque immeuble en copropriété (ou appartenant à un Propriétaire unique), nous souhaiterions connaître :

- Adresse postale
- Nombre de logements et de locaux professionnels ou commerciaux
- Coordonnées du gestionnaire, du concierge/gardien des immeubles/résidences

Le Gestionnaire transmet au constructeur du SMOTHD les diagnostics Technique Amiante, plomb, risque électrique, matériaux divers etc…

- •Le DTA permet de déterminer la présence d'amiante, et les éventuelles poussières présentes dans l'air

- •En cas de DTA positif, notre constructeur fera appel à des entreprises habilitées pour ce type d'interventions.

- Les modes opératoires en jeu seront validés au préalable.

- Le désamiantage ne fait pas partie de la prestation du SMOTHD.

SMOTHD
Maître d'Ouvrage

Le Syndicat Mixte

site : www.oise-thd.fr
mail : contact-smothd@cg60.fr
tél : 03.44.10.65.11
fax : 03.44.10.84.17
N° Azur : 0821 400 101

Adresse siège :

1, rue Cambry
CS 80941
60024 BEAUVAIS Cedex

Adresse bureaux :

36, avenue Salvador Allende
60000 BEAUVAIS

Suivez l'actualité sur facebook Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit

Groupement d'Entreprises
Axione – Bouygues Energie et Services - SOBECA
Constructeur

Tél : 03.57.63.34.64
Mobile : 06 98 22 66 48
E-mail : contact.conventions-fibre60@axione.fr

Adresse :

Zone de Pinçonlieu
8 impasse de la Terre Jean Jacques
60000 BEAUVAIS

OISE NUMERIQUE
Délégataire DSP

Gaëtan MONTAY – Responsable Déploiement

Tél : 03 60 36 40 02
Email : gaetan.montay@sfrcollectivites.com

Sandrine CARBONNIER – Assistante

Tél : 03 60 36 40 00
Email : sandrine.carbonnier@sfrcollectivites.com

Adresse :

5 Boulevard Saint Jean
60000 Beauvais

www.oise-numerique.fr

Annexe 2 – Dossier Technique Immeuble

Dossier Technique Immeuble

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

MAITRE D'OUVRAGE

SMO THD
Réseau d'initiative publique Oise très haut débit

MAITRE D'ŒUVRE

axione
BOUYGUES
SOBECA

PLAN SITUATION

1-3-5 place des Tertres-Gouvieux

DOSSIER IMMEUBLE

4				
3				
2				
1	Création du plan	25/03/2014	G PIOT	G PIOT
Indice	Modification	Date	Etabli par	Vérifié par
Réf. BE :		ECHELLE	STATUT	PLAN
Nom VN:				

1

Dossier Technique Immeuble

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Date de mise à jour du dossier	25/03/2014	Date des travaux	a définir

Adduction

Adresse de l'adduction	1 place des tertres
Numéro de la voie	1
Compl du numéro de la voie de l'imm	
Type de la voie de l'immeuble	place
Nom de la voie de l'immeuble	DU 8 MAI 1945
Code Postal de l'immeuble	60270

Adresses désservies par le Point d'adduction

Adresse de l'entrée	*1 place des tertres*
Numéro de la voie	*1*
Compl du numéro de la voie de l'imm	
Type de la voie de l'immeuble	*place*
Nom de la voie de l'immeuble	*DU 8 MAI 1945*
Code Postal de l'immeuble	*60270*
Nombre de logements	*9*

Adresse de l'entrée	*3 place des tertres*
Numéro de la voie	*1*
Compl du numéro de la voie de l'imm	
Type de la voie de l'immeuble	*place*
Nom de la voie de l'immeuble	*DU 8 MAI 1945*
Code Postal de l'immeuble	*60270*
Nombre de logements	*6*

Adresse de l'entrée	*5 place des tertres*
Numéro de la voie	*1*
Compl du numéro de la voie de l'imm	
Type de la voie de l'immeuble	*place*
Nom de la voie de l'immeuble	*DU 8 MAI 1945*
Code Postal de l'immeuble	*60270*
Nombre de logements	*9*

Total Logements	24

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Accessibilité de l'immeuble

Gestionnaire de l'immeuble	OISE HABITAT
Contact Gestionnaire	Responsable d'antenne: Mr SZYMANSKI Gardien: Mr Dumont 06 88 13 98 74
Coordonnées téléphoniques	
Adresse du gestionnaire	
Nom du gardien	Mr Dumont
Adresse du gardien	10 rue de la cotière
Joignabilité du gardien	06 88 13 98 74
commentaire	
Digicode de l'immeuble du gardien	
Complément accès immeuble (Clé PTT, Pass, appel préalable ...)	toutes les clefs sont chez le gardien

Accessibilité du Point d'adduction/BPI

Digicode de l'immeuble du PM	Clé chez le gardien
Localisation du PM	Dans Chambre surélevée au bout du batiment coté N°1
Condition d'accessibilité du PM	Clef PM standard

Adduction physique de l'immeuble

Extérieur

Ext (Détail)

Intérieur

Int (Détail)

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Adduction vers BPE

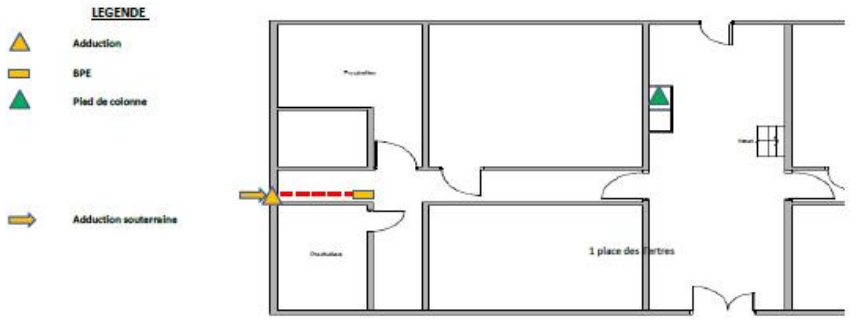

Parcours adduction - BPE

Adduction

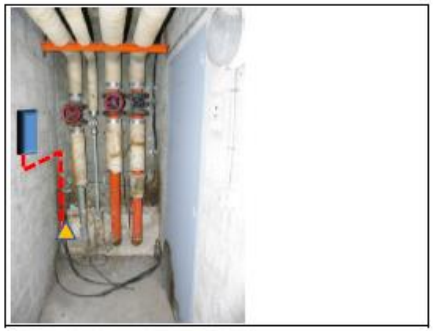
BPE

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Parcours Horizontal de BPE vers 1 place des Tertes

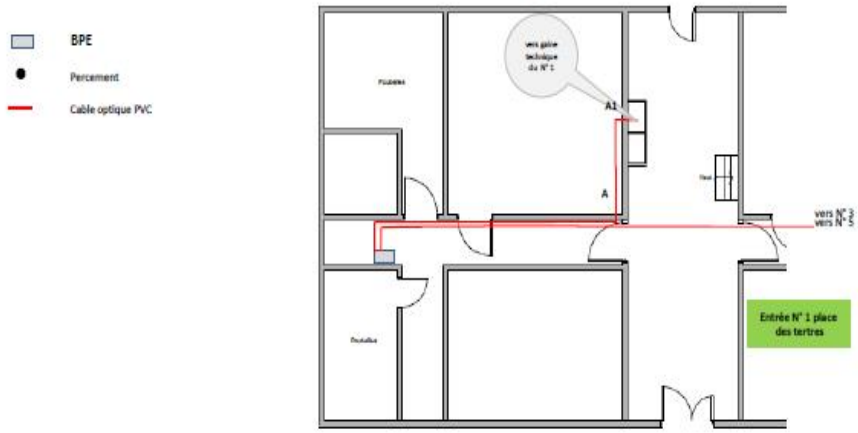

distribution horizontale de l'adduction vers N°1 place des Tertres

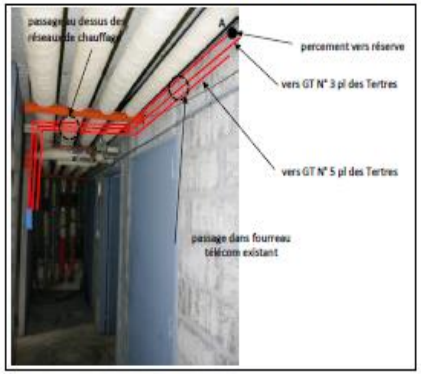

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Parcours Horizontal BPE 1 place des Tertes vers 3 place des tertres

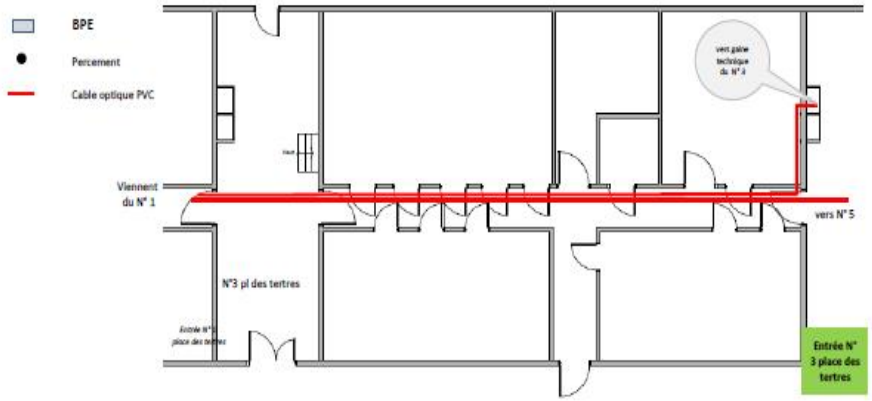

Distribution horiz de 1 vers 3 place des Tertres

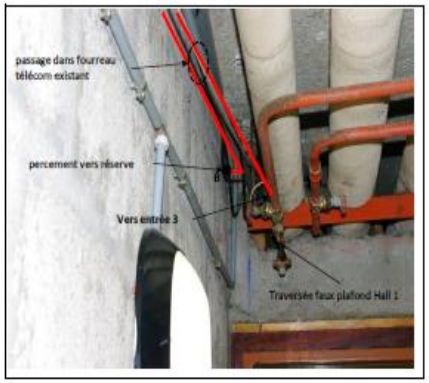

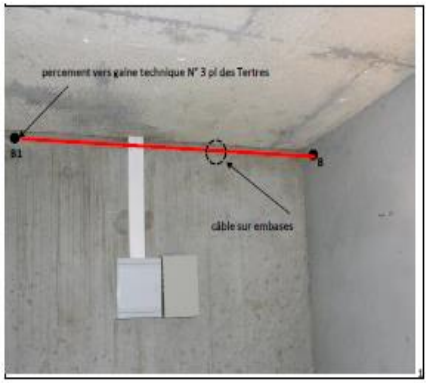

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Plan de CASAGE

Etages	1 place des Tertres			3 place des Tertres			5 place des Tertres		
Type Fibre	12 FO	Nb Prises	Nb/Lieu PBO	12 FO	Nb Prises	Nb/Lieu PBO	12 FO	Nb Prises	Nb/Lieu PBO
TOTAL*		9			6			9	
ETAGE-3		3			2			3	
ETAGE-2	PBO 12	3	1	PBO 6	2	1	PBO 12	3	1
ETAGE-1		3			2			3	
RDC		0			0			0	

Matériels utilisés

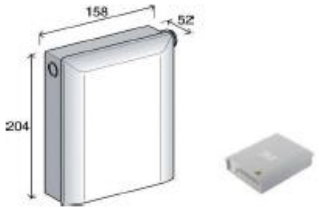

BPI (point de branchement optique abonnés)

PBI (Boitier de protection d'epissures)

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Verticalité-Parcours colonne montante 3, Place des tertres

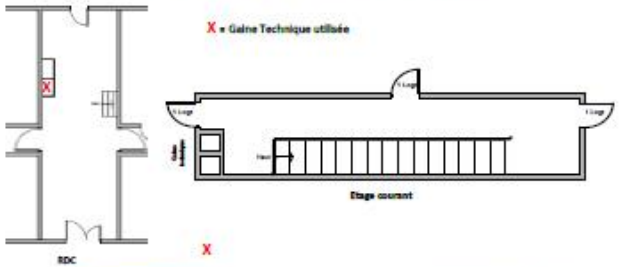

RDC

1° étage

2° étage

3° étage

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Raccordement abonnés sous fourreau

Ceinturage en moulures existant

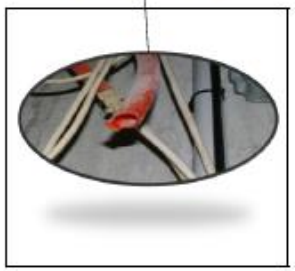

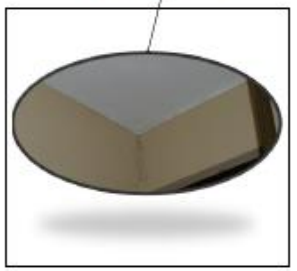

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Verticalité-Parcours colonne montante 3, Place des tertres

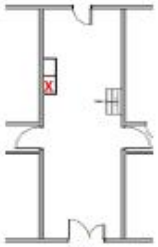

X = Gaine Technique utilisée

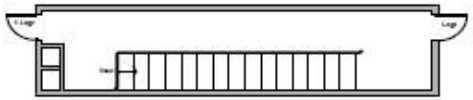

Etage courant

RDC

RDC

1° étage

2° étage

3° étage

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Raccordement abonnés sous fourreau

Ceinturage en moulures existant

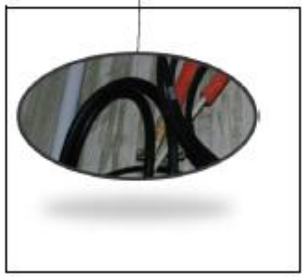

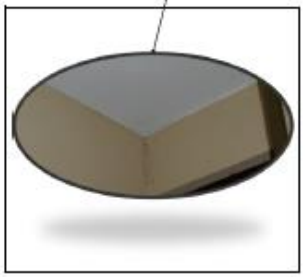

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Verticalité-Parcours colonne montante 5, Place des tertres

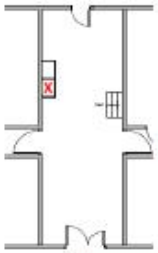

X = Gaine Technique utilisée

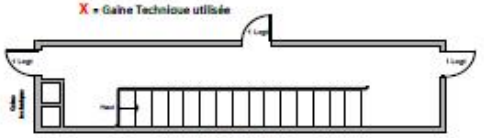

Etage courant

RDC

RDC

1° étage

2° étage

3° étage

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Raccordement abonnés sous fourreau

Ceinturage en moulures existant

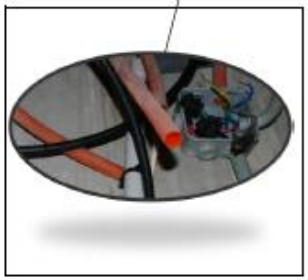

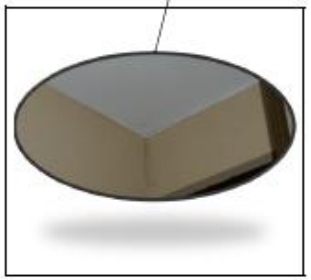

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

Schéma de principe

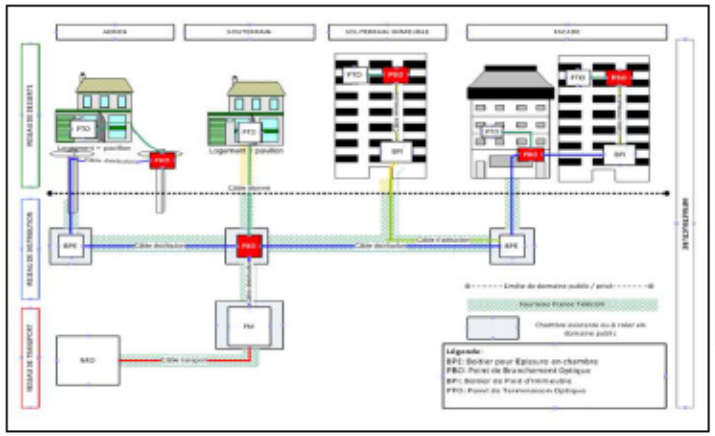

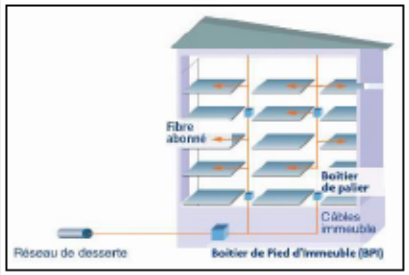

Déploiement du réseau de distribution -Vaucluse Numérique- en « Point à Point » (une fibre optique dédiée pour chaque logement depuis le PM : Point de Mutualisation):
Un câble contenant autant de fibres que de logements dit « câble distribution », arrive depuis le PM: Point de Mutualisation, par les infrastructures et cheminements existantes (ex: fourreaux télécoms, appuis aériens, façades) ou à défaut à créer (ex: travaux GC) pour être acheminé dans votre immeuble au PBO: Point de Branchement Optique, via les sous sols ou les couloirs, horizontalement, puis via la(les) cage(s) d'escalier(s), verticalement, en empruntant les cheminements existants, pour desservir des PBO: Points de Branchement Optique, positionnés le plus souvent au niveau des gaines techniques et/ou des goulottes verticales.

Equipement immeuble avec le BPI : Boitier pied d'immeubles servant de derivation (cas de plusieurs colonnes montantes):
Le BPI comprend le raccordement du réseau de distribution « point à point » déployé depuis le Point de Mutualisation. Depuis le BPI cheminent des câbles immeubles , via les sous sols ou les couloirs, horizontalement, puis via la(les) cage(s) d'escalier(s), verticalement, en empruntant les cheminements existants, pour desservir des PBO: Points de Branchement Optique, positionnés le plus souvent au niveau des gaines techniques et/ou des goulottes verticales.

Raccordement des appartements lors de la souscriptions avec un fournisseur d'accès:
Depuis les boîtiers PBO vont cheminer de petits câbles de 4mm jusqu'à un PTO: Point de Terminaison optique (ou prise optique), situé dans le logement à proximité du poste de TV principal en empruntant les « voies de câblages » existantes.

Cette architecture de réseau permet la mutualisation de l'infrastructure à partir du Point de mutualisation (au niveau des armoires de rue conformément aux récentes recommandations en vigueur définies par l'ARCEP. Le réseau FTTH de -Vaucluse Numérique- sera donc ouvert, au niveau des Points de Mutualisation, à tout opérateur qui souhaiterait y accéder dans le cadre de la mutualisation.

L'accord concernant l'équipement d'un immeuble en fibre optique se concrétise par la signature d'une **convention d'équipement en fibre optique** qui doit être signée par le représentant légal de l'immeuble (Syndic, propriétaire..) suite à un vote en assemblée générale ou à une décision du propriétaire de l'ensemble immobilier.

ETAT DES LIEUX

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

ETAT DES LIEUX AVANT / FIN DE TRAVAUX

SITE	1-3-5 place des Tertres-Gouvieux								
	AVANT TRAVAUX				FIN DE TRAVAUX				
Adresse Adduction :	DATE :		Par :		DATE :		Par :		
	SO	C	NC	Observations	SO	C	NC	Observations
PROPRETE DU SITE								
- Etat général								
IMMEUBLE INTERIEUR								
- Etat général								
- Etat des murs, sols et plafonds								
- Circulation des câbles								
IMMEUBLE EXTERIEUR								
- Etat général								
- Etat des murs, sols								
ACCES								
- Porte Hall d'entrée								
- Porte Cave								
- Remise de clés (pass général...)								

Obs :	Légende SO : Sans Objet C : Conforme NC : Non Conforme	AVANT TRAVAUX Pour : Nom : Visa : Pour le Bailleur : Nom : Visa :	APRES TRAVAUX Pour : Nom : Visa : Pour le Bailleur : Nom : Visa :

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

ACCORD EXECUTION TRAVAUX

Le soussigné accepte la réalisation des travaux en immeuble, tels que définis dans le présent dossier.

Cachet de la société	Signature
	Date : ..... Nom du signataire : .... Fonction du signataire : .... Signature précédée de la mention "Bon pour accord" :

Dans le cadre du décret 96-98 du 07 février 1996, nous devons "procéder à une évaluation des risques afin de déterminer, notamment, la nature, la durée et le niveau de l'exposition des travailleurs à l'inhalation de poussières provenant de l'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante ".

Aussi, nous vous saurions gré de nous informer sur la présence éventuelle d'amiante dans toutes les zones où le personnel est susceptible de réaliser des travaux ou d'être exposé, par exemple en nous faisant parvenir une copie du diagnostic amiante réalisé dans les locaux concernés.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distingué.

Le Directeur de la concession
VAUCLUSE NUMERIQUE

NRO	REFERENCE PM	REFERENCE DOSSIER
303 Gouvieux	303-01	14-Oise habitat 001

PROCES VERBAL DE RECEPTION TRAVAUX

Le soussigné accepte les travaux en immeuble réalisées, tels que définis dans le présent dossier et accquitées par l'état des lieux

Cachet de la société	Signature
	Date : ..... Nom du signataire : .... Fonction du signataire : .... Signature précédée de la mention "Bon pour accord" :

OBSERVATIONS

GLOSSAIRE

➢ **ADDUCTION :** Point de penétration permettant le cheminement du câble de distribution venant du Point de mutualisation située à l'exterieur de l'immeubles vers le Point de Branchement Optique posé à l'interieur de l'immeuble. L'utilisation d'une adduction existante (France Télécom) sera systèmatiquement priorisée pour éviter la création d'un nouveau cheminement.
Typologies des adductions existantes : en souterrain, en façade ou en aérien

➢ **BPI** (Boitier de Pied d'Immeuble) il s'agit d'un boitier de transition entre le réseau horizontal et le réseau vertical. Il est généralement situé en pied de bâtiment. Il est mis en œuvre si besoin dans le cas ou une adduction d'immeuble est utilisée pour desservir plusieurs colonnes montantes en permettant de diviser les câbles de façon à ne pas multiplier leur nombre depuis l'extérieur du bâtiment.

➢ **CDI** (Câble de Distribution) : Le câble de distribution correspond au câble reliant le Point de Mutualisation au PBO.

➢ **PBO** (Point Branchement Optique) Le point de branchement optique constitue le dernier point du réseau permettant le raccordement de l'abonné final. Ce boîtier permet le raccordement d'un à plusieurs logements.

➢ **CDA** (Câble Desserte Abonné) Le câble de desserte abonné correspond au câble déployé entre le PBO et la PTO (Prise Terminale Optique).

➢ **PTO** (Prise Terminale Optique) La PTO est placée à l'intérieur d'un logement ou local FTTH. Il constitue le point de terminaison du câblage optique. Il est constitué d'un boîtier sur lequel sera raccordée la box de l'opérateur. La PTO est équipée à minima d'un connecteur.